

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Arrêté du 29 octobre 2025 modifiant le calendrier des inscriptions des concours ouverts par les arrêtés des 8 et 15 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, des inspecteurs de l'éducation nationale et des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale

NOR : MENH2529901A

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un concours pour le recrutement des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux ;

Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un concours pour le recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La période d'inscription aux concours dont la liste suit, est prolongée jusqu'au mardi 2 décembre 2025, 12 heures, heure de Paris :

- concours de recrutement des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux ;
- concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale ;
- concours interne et troisième concours de recrutement de personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation.

Les inscriptions seront enregistrées par internet aux adresse suivantes :

Pour le concours de recrutement des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux : <https://www.education.gouv.fr/le-concours-de-recrutement-d-inspecteurs-d-academie-inspecteurs-pedagogiques-regionaux-ia-ipr-324530>

Pour le concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale : <https://www.education.gouv.fr/le-concours-de-recrutement-d-inspecteurs-de-l-education-nationale-ien-324521>

Pour les concours de recrutement de personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation : <https://www.education.gouv.fr/le-concours-de-personnels-de-direction-9947>

En cas d'inscription ou de modification d'inscription le mardi 2 décembre 2025 peu avant 12 heures, la connexion au service se poursuivra mais sera interrompue à 12 h 30, heure de Paris.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, établie selon le modèle figurant en annexe des arrêtés du 8 septembre 2025 précités. Le dossier dûment complété devra être renvoyé obligatoirement par voie postale et en recommandé simple aux services académiques chargés des inscriptions au plus tard le mardi 2 décembre 2025, le cachet de la poste faisant foi.

Art. 2. – Pour les concours internes ci-après ouverts par les arrêtés du 8 septembre 2025 précités et en vue de l'épreuve d'admissibilité de ces concours, la date limite de téléversement dans l'application Cyclades du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) par les candidats est prolongée jusqu'au mercredi 3 décembre 2025, 23 h 59 (heure de Paris) :

- concours de recrutement des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux ;
- concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 29 octobre 2025.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef de service, adjoint
au directeur général des ressources humaines,
L. CRUSSON